

**LISTE OFFICIELLE DES
MESURES DE CONSERVATION
EN VIGUEUR
SAISON 2004/05**

(amendée par la Commission lors de la vingt-troisième réunion,
du 25 octobre au 5 novembre 2004)

Le présent document dresse la liste des mesures de conservation adoptées par la Commission, conformément à l'Article IX de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.

Lors de CCAMLR-XXI, la Commission a introduit un nouveau système de numérotation des mesures de conservation en vigueur. En vertu de ce nouveau système, chaque mesure est identifiée par un numéro en chiffres arabes consistant en un premier code de deux chiffres désignant la catégorie à laquelle appartient la mesure, suivi d'un autre code de deux chiffres identifiant, de manière unique, cette mesure dans sa catégorie; l'année de l'adoption ou de la dernière révision de la mesure est donnée ensuite, entre parenthèses. Le système de numérotation des résolutions reste inchangé.

Toutes les références aux mesures de conservation renvoient aux mesures en vigueur, à moins qu'il ne soit fait expressément mention du contraire.

La carte décrit la zone de la Convention de la CCAMLR et ses zones, sous-zones et divisions statistiques.

Les textes du système de contrôle et du système international d'observation scientifique de la CCAMLR sont annexés.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Carte de la zone de la Convention	(ix)
Catégories et codes de classification des mesures de conservation	(x)
Tableau récapitulatif des mesures de conservation et des résolutions en vigueur	(xi)
Application des mesures de conservation aux pêcheries de la zone de la Convention	(xxii)
Historique des mesures de conservation et résolutions	(xxvii)
Récapitulatif des mesures de conservation adoptées chaque année	(xxxvi)
MESURE DE CONSERVATION 10-01 (1998)	
Marquage des navires et des engins de pêche	1
MESURE DE CONSERVATION 10-02 (2004)	
Obligations des Parties contractantes à l'égard de la délivrance de licences aux navires battant leur pavillon qu'ils autorisent à pêcher dans la zone de la Convention et du contrôle de ces derniers	1
MESURE DE CONSERVATION 10-03 (2002)	
Contrôle portuaire des navires transportant de la légine	4
MESURE DE CONSERVATION 10-04 (2004)	
Systèmes automatiques de surveillance des navires par satellite (VMS)	5
Annexe 10-04/A	10
Annexe 10-04/B	11
MESURE DE CONSERVATION 10-05 (2004)	
Système de documentation des captures de <i>Dissostichus</i> spp.	14
Annexe 10-05/A	18
Certificat de capture de <i>Dissostichus</i>	22
Certificat de réexportation de <i>Dissostichus</i>	23
Annexe 10-05/B	24
MESURE DE CONSERVATION 10-06 (2004)	
Système visant à promouvoir le respect des mesures de conservation de la CCAMLR par les navires des parties contractantes	25
MESURE DE CONSERVATION 10-07 (2003)	
Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties non contractantes, des mesures de conservation de la CCAMLR	31
MESURE DE CONSERVATION 21-01 (2002)	
Notification qu'un Membre envisage la mise en exploitation d'une nouvelle pêcherie	35

MESURE DE CONSERVATION 21-02 (2004)	
Pêcheries exploratoires	36
MESURE DE CONSERVATION 22-01 (1986)	
Réglementation concernant la mesure du maillage	40
MESURE DE CONSERVATION 22-02 (1984)	
Taille du maillage	42
MESURE DE CONSERVATION 22-03 (1990)	
Maillage pour <i>Champscephalus gunnari</i>	42
MESURE DE CONSERVATION 23-01 (2004)	
Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de cinq jours	43
MESURE DE CONSERVATION 23-02 (1993)	
Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de dix jours	44
MESURE DE CONSERVATION 23-03 (1991)	
Système de déclaration mensuelle de capture et d'effort de pêche	45
MESURE DE CONSERVATION 23-04 (2000)	
Système de déclaration mensuelle des données de capture et d'effort de pêche à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	46
MESURE DE CONSERVATION 23-05 (2000)	
Système de déclaration mensuelle des données biologiques à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	47
MESURE DE CONSERVATION 23-06 (2004)	
Système de déclaration des données pour les pêcheries de krill	48
MESURE DE CONSERVATION 24-01 (2003)	
Application des mesures de conservation à la recherche scientifique	48
Annexe 24-01/A	50
Annexe 24-01/B	53
MESURE DE CONSERVATION 24-02 (2004)	
Lestage des palangres pour la conservation des oiseaux de mer	54
MESURE DE CONSERVATION 25-01 (1996)	
Emploi et élimination des courroies d'emballage en plastique sur les navires de pêche	59
MESURE DE CONSERVATION 25-02 (2003)	
Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer au cours de la pêche à la palangre, expérimentale ou non, dans la zone de la Convention	59
Appendice à la mesure de conservation 25-02	61

MESURE DE CONSERVATION 25-03 (2003)	
Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins au cours des opérations de pêche au chalut dans la zone de la Convention.....	62
MESURE DE CONSERVATION 31-01 (1986)	
Réglementation de la pêche autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	63
MESURE DE CONSERVATION 32-01 (2001)	
Saisons de pêche	63
MESURE DE CONSERVATION 32-02 (1998)	
Interdiction de la pêche dirigée de poissons dans la sous-zone statistique 48.1	64
MESURE DE CONSERVATION 32-03 (1998)	
Interdiction de la pêche dirigée de poissons dans la sous-zone statistique 48.2	64
MESURE DE CONSERVATION 32-04 (1986)	
Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> dans la zone péninsulaire (sous-zone statistique 48.1)	64
MESURE DE CONSERVATION 32-05 (1986)	
Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> autour des îles Orcades du Sud (sous-zone statistique 48.2)	64
MESURE DE CONSERVATION 32-06 (1985)	
Interdiction de pêche dirigée sur <i>Notothenia rossii</i> autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	65
MESURE DE CONSERVATION 32-07 (1999)	
Interdiction de la pêche dirigée de <i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Chaenocephalus aceratus</i> , <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Lepidonotothen squamifrons</i> et <i>Patagonotothen guntheri</i> , sous-zone statistique 48.3	65
MESURE DE CONSERVATION 32-08 (1997)	
Interdiction de pêche dirigée de <i>Lepidonotothen squamifrons</i> dans la division statistique 58.4.4 (bancs Ob et Lena)	65
MESURE DE CONSERVATION 32-09 (2004)	
Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. à moins que celle-ci ne relève de mesures de conservation spécifiques – saison 2004/05	66
MESURE DE CONSERVATION 32-10 (2002)	
Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la division 58.4.4 en dehors des secteurs relevant de juridictions nationales	66
MESURE DE CONSERVATION 32-11 (2002)	
Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la sous-zone statistique 58.6	66

Mesure de conservation 32-12 (1998) Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la sous-zone statistique 58.7	66
MESURE DE CONSERVATION 32-13 (2003) Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la division statistique 58.5.1 en dehors des secteurs relevant de juridictions nationales	67
MESURE DE CONSERVATION 32-14 (2003) Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus eleginoides</i> dans la division statistique 58.5.2 à l'est de 79°20'E et en dehors de la ZEE à l'ouest de 79°20'E	67
MESURE DE CONSERVATION 32-15 (2003) Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la sous-zone statistique 88.2 au nord de 65°S	67
MESURE DE CONSERVATION 32-16 (2003) Interdiction de pêche dirigée de <i>Dissostichus</i> spp. dans la sous-zone statistique 88.3	68
MESURE DE CONSERVATION 32-17 (2003) Interdiction de pêche dirigée d' <i>Electrona carlsbergi</i> dans la sous-zone statistique 48.3	68
MESURE DE CONSERVATION 33-01 (1995) Limite de la capture accessoire de <i>Gobionotothen gibberifrons</i> , <i>Chaenocephalus aceratus</i> , <i>Pseudochaenichthys georgianus</i> , <i>Notothenia rossii</i> et <i>Lepidonotothen squamifrons</i> dans la sous-zone statistique 48.3	68
MESURE DE CONSERVATION 33-02 (2004) Limites imposées à la capture accessoire, division statistique 58.5.2 – saison 2004/05	69
MESURE DE CONSERVATION 33-03 (2004) Limites imposées à la capture accessoire dans les pêcheries nouvelles et exploratoires – saison 2004/05	70
Annexe 33-03/A	71
MESURE DE CONSERVATION 41-01 (2004) Mesures générales applicables aux pêcheries exploratoires de <i>Dissostichus</i> spp., zone de la Convention – saison 2004/05	71
Annexe 41-01/A	73
Annexe 41-01/B	74
Annexe 41-01/C	79

MESURE DE CONSERVATION 41-02 (2004)	
Limitation de la pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> , sous-zone statistique 48.3 – saison 2004/05	80
Annexe 41-02/A	82
MESURE DE CONSERVATION 41-03 (1999)	
Limite de la capture de <i>Dissostichus eleginoides</i> et <i>Dissostichus mawsoni</i> – sous-zone statistique 48.4	83
MESURE DE CONSERVATION 41-04 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 48.6 – saison 2004/05	84
MESURE DE CONSERVATION 41-05 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp. division statistique 58.4.2 – saison 2004/05	85
MESURE DE CONSERVATION 41-06 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., banc Elan (division statistique 58.4.3a) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2004/05	87
MESURE DE CONSERVATION 41-07 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., banc BANZARE (division statistique 58.4.3b) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2004/05	89
MESURE DE CONSERVATION 41-08 (2004)	
Limitation de la pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> , division statistique 58.5.2 – saison 2004/05	90
Annexe 41-08/A	92
MESURE DE CONSERVATION 41-09 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 88.1 – saison 2004/05	93
MESURE DE CONSERVATION 41-10 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp., sous-zone statistique 88.2 – saison 2004/05	96
MESURE DE CONSERVATION 41-11 (2004)	
Limitation de la pêche exploratoire de <i>Dissostichus</i> spp. division statistique 58.4.1 – saison 2004/05	98
MESURE DE CONSERVATION 42-01 (2004)	
Limitation de la pêche de <i>Champscephalus gunnari</i> , sous-zone statistique 48.3 – saison 2004/05	100
Annexe 42-01/A	102

MESURE DE CONSERVATION 42-02 (2004)	
Limitation de la pêche de <i>Champocephalus gunnari</i> , division statistique 58.5.2 – saison 2004/05	103
Annexe 42-02/A	106
Annexe 42-02/B	107
MESURE DE CONSERVATION 51-01 (2002)	
Limites de capture de précaution d' <i>Euphausia superba</i> , zone statistique 48	108
MESURE DE CONSERVATION 51-02 (2002)	
Limite de capture de précaution d' <i>Euphausia superba</i> , division statistique 58.4.1	109
MESURE DE CONSERVATION 51-03 (2002)	
Limite préventive de capture d' <i>Euphausia superba</i> , division statistique 58.4.2	109
MESURE DE CONSERVATION 52-01 (2004)	
Limites imposées à la pêche au crabe, sous-zone statistique 48.3 – saison 2004/05	109
Annexe 52-01/A	111
MESURE DE CONSERVATION 52-02 (2004)	
Régime de pêche expérimentale de la pêche de crabe, sous-zone statistique 48.3 – saison 2004/05	112
Annexe 52-02/A	114
MESURE DE CONSERVATION 61-01 (2004)	
Limitations de la pêche exploratoire de <i>Martialia hyadesi</i> , sous-zone statistique 48.3 – saison 2004/05	114
Annexe 61-01/A	115
MESURE DE CONSERVATION 91-01 (2004)	
Procédure d'accord de protection aux sites du CEMP	116
Annexe 91-01/A	118
MESURE DE CONSERVATION 91-02 (2004)	
Protection du site du CEMP du cap Shirreff	121
Annexe 91-02/A	122
MESURE DE CONSERVATION 91-03 (2004)	
Protection du site du CEMP des îles Seal	137
Annexe 91-03/A	137
RÉSOLUTION 7/IX	
Pêche aux filets dérivants dans la zone de la Convention	146

RÉSOLUTION 10/XII	
Résolution relative à l'exploitation des stocks tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention	146
RÉSOLUTION 14/XIX	
Système de documentation des captures : mise en œuvre par les États adhérents et les Parties non contractantes	147
RÉSOLUTION 15/XXII	
Utilisation des ports n'appliquant pas le Système de documentation des captures de <i>Dissostichus</i> spp.	148
RÉSOLUTION 16/XIX	
Application du VMS dans le cadre du Système de documentation des captures	148
RÉSOLUTION 17/XX	
Utilisation du VMS et d'autres mesures pour vérifier les données de capture provenant du SDC pour les secteurs situés en dehors de la zone de la Convention, en particulier dans la zone statistique 51 de la FAO	149
RÉSOLUTION 18/XXI	
Pêche de <i>Dissostichus eleginoides</i> en dehors des secteurs placés sous la juridiction des États côtiers des zones adjacentes à la zone de la CCAMLR dans les zones statistiques 51 et 57 de la FAO	150
RÉSOLUTION 19/XXI	
Pavillons de non-respect	150
RÉSOLUTION 20/XXII	
Normes de renforcement de la coque des navires contre les glaces dans les pêcheries de haute latitude	152
RÉSOLUTION 21/XXIII	
Système électronique de documentation des captures de <i>Dissostichus</i> spp.	152
RÉSOLUTION 22/XXIII	
Actions internationales visant à réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer liée à la pêche	153
Appendice 1	155
RÉSOLUTION 23/XXIII	
Sécurité à bord des navires de pêche dans la zone de la Convention	156
Texte du système de contrôle de la CCAMLR	157
Texte du système international d'observation scientifique de la CCAMLR	167

**CATÉGORIES ET CODES DE CLASSIFICATION
DES MESURES DE CONSERVATION**

Catégorie	Code à deux chiffres
Respect de la réglementation	10
Questions générales liées à la pêche	
Notifications	21
Réglementation concernant les engins	22
Déclaration des données	23
Recherche et expérimentations	24
Réduction de la mortalité accidentelle	25
Réglementation de la pêche	
Mesures générales	31
Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche	32
Limites de capture accessoire	33
Pêcheries de poissons	
Légine	41
Poisson des glaces	42
Autres poissons	43
Pêcheries de crustacés	
Krill	51
Crabe	52
Pêcheries de mollusques	
Calmars	61
Zones protégées	
Sites du CEMP	91